

Rapport de présentation du compte administratif de l'exercice 2024

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat d'orientations budgétaires et les grands moments de vote budgétaire. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'Etat avant le 15 juillet.

La présentation de ce compte administratif répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations essentielles permettant :

- De vérifier la réalisation effective du budget 2024, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
- De constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- D'appréhender la situation budgétaire de la collectivité au 31 décembre 2024.

I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La réalisation du budget se présente comme suit :

VILLE DE MONTFERMEIL - BUDGET PRINCIPAL MONTFERMEIL - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE - EXECUTION DU BUDGET				A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES A	44 777 969,98	RECETTES G	52 303 429,22
	Section d'investissement	B	18 470 094,82	H	10 811 663,08
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	25 276 568,94 (si excédent)
TOTAL EXERCICE (realisations + reports N-1)		- A + B + C + D	63 248 064,80	- G + H + I + J	88 391 661,24
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	1 266 696,64	K	5 482 870,63
	Section d'investissement	F	11 771 366,05	L	5 489 735,87
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		- E + F	13 038 062,69	- K + L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	- A + C + E	46 044 666,62	- G + I + K	57 786 299,85
	Section d'investissement	- B + D + F	30 241 460,87	- H + J + L	41 577 967,89
	TOTAL CUMULE		- A + B + C + D + E + F	76 286 127,49	- G + H + I + J + K + L

[1] Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées, non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Le détail des réalisations de l'année cumulées aux reports (002 et 001) votées au BS donne la répartition par chapitre suivante :

FONCTIONNEMENT :

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES								
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		54 299 120,98	43 520 127,98	1 257 842,00	1 266 696,64	8 254 454,36	0,00	44 777 969,98
011	Charges à caractère général (3)	14 759 514,64	10 654 658,21	1 172 798,42	1 036 169,64	1 895 888,37	0,00	11 827 456,63
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	24 968 230,00	24 140 612,24	0,00	0,00	827 617,76		24 140 612,24
014	Atténuations de produits	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5 726 239,56	5 551 818,98	11 334,48	156 817,90	6 268,20	0,00	5 563 153,46
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		45 483 984,20	40 347 089,43	1 184 132,90	1 192 987,54	2 759 774,33	0,00	41 531 222,33
66	Charges financières	581 000,00	484 704,64	73 709,10	73 709,10	-51 122,84		558 413,74
67	Charges spécifiques (3)	41 000,00	29 501,86	0,00	0,00	11 498,14		29 501,86
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	606 876,28	606 876,28			0,00		606 876,28
Total des dépenses financières		1 228 876,28	1 121 082,78	73 709,10	73 709,10	-39 624,70		1 194 791,88
Total des dépenses réelles		46 712 860,48	41 468 172,21	1 257 842,00	1 266 696,64	2 720 149,63	0,00	42 726 014,21
023	Virement à la section d'investissement	4 986 260,50	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 600 000,00	2 051 955,77			548 044,23		2 051 955,77
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		7 586 260,50	2 051 955,77			5 534 304,73		2 051 955,77
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		54 299 120,98	43 520 127,98	1 257 842,00	1 266 696,64	8 254 454,36	0,00	44 777 969,98

RECETTES							
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	
TOTAL		54 299 120,98	52 303 429,22	0,00	5 482 870,63	-3 487 178,87	
013	Atténuations de charges (3)	300 000,00	313 947,96	0,00	45 433,40	-59 381,36	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 661 853,28	3 926 187,80	0,00	749 510,34	-1 013 844,86	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 518 444,84	5 460 173,00	0,00	0,00	58 271,84	
731	Fiscalité locale	28 364 278,90	28 861 489,99	0,00	387 142,42	-84 353,51	
74	Dotations et participations (3)	14 473 163,08	11 923 622,77	0,00	4 300 660,87	-1 751 120,56	
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 449 538,00	1 766 491,73	0,00	123,60	-317 077,33	
Total des recettes de gestion des services		53 767 278,10	52 251 913,25	0,00	5 482 870,63	-3 967 505,78	
76	Produits financiers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
77	Produits spécifiques (3)	40 000,00	1 319,77	0,00	0,00	38 680,23	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	343 842,88	0,00			343 842,88	
Total des recettes financières		385 842,88	1 319,77	0,00	0,00	384 523,11	
Total des recettes réelles		54 153 120,98	52 253 233,02	0,00	5 482 870,63	-3 582 982,67	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	146 000,00	50 196,20			95 803,80	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00	
Total des recettes d'ordre		146 000,00	50 196,20			95 803,80	
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de fonctionnement cumulées		54 299 120,98	52 303 429,22	0,00	5 482 870,63	-3 487 178,87	

INVESTISSEMENT :

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP	
TOTAL	49 742 104,51	18 470 094,82	11 771 366,05	19 500 643,64	3 721 141,01	14 748 953,81	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 884 165,59	663 933,80	573 953,92	646 277,87	0,00	663 933,80	
204 Subventions d'équipement versées (7)	207 328,69	0,00	204 292,31	3 036,38	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	23 734 674,87	7 903 777,27	10 874 903,14	4 955 994,46	0,00	7 903 777,27	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 827 583,20	267 110,80	65 187,18	3 495 285,22	0,00	267 110,80	
Total des opérations d'équipement (3)	8 809 064,27	3 721 141,01	53 029,50	5 034 893,76	3 721 141,01	0,00	
Total des dépenses d'équipement	38 462 816,82	12 555 962,88	11 771 366,05	14 135 487,59	3 721 141,01	8 834 821,87	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 676 287,89	5 654 468,16	0,00	21 819,73		5 654 468,16	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	1 000 000,00	191 750,00	0,00	808 250,00	0,00	191 750,00	
Total des dépenses financières	6 676 287,89	5 846 218,16	0,00	830 069,73	0,00	5 846 218,16	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	200 000,00	8 945,04	0,00	191 054,96	0,00	8 945,04	
Total des dépenses réelles	45 339 104,51	18 411 126,08	11 771 366,05	15 156 612,38	3 721 141,01	14 689 985,07	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	146 000,00	50 196,20		95 803,80		50 196,20	
041 Opérations patrimoniales (6)	4 257 000,00	8 772,54		4 248 227,46		8 772,54	
Total des dépenses d'ordre	4 403 000,00	58 968,74		4 344 031,26		58 968,74	
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00						
Total des dépenses d'investissement cumulées	49 742 104,51	18 470 094,82	11 771 366,05	19 500 643,64	3 721 141,01	14 748 953,81	

III – ADOPTION DU CA							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES							A
Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)			
TOTAL	24 465 535,57	10 811 663,08	5 489 735,87	8 164 136,62			
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	3 730 592,47	1 511 999,36	5 272 843,64	-3 054 250,53		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
Total des recettes d'équipement	3 730 592,47	1 511 999,36	5 272 843,64	-3 054 250,53			
10 Dotations, fonds divers et réserves	7 226 682,60	7 229 990,37	216 692,23	-220 200,00		0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	465 000,00	0,00	0,00	465 000,00		0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
27 Autres immobilisations financières	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00		0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00			0,00	
Total des recettes financières	8 691 682,60	7 229 990,37	216 692,23	1 244 800,00			
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	200 000,00	8 945,04	0,00	191 054,96		0,00	
Total des recettes réelles	12 622 275,07	8 750 934,77	5 489 735,87	-1 618 395,57			
021 Virement de la section de fonctionnement (4)	4 986 260,50					548 044,23	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	2 600 000,00	2 051 955,77				4 248 227,46	
041 Opérations patrimoniales (8)	4 257 000,00	8 772,54				8 782 532,19	
Total des recettes d'ordre	11 843 260,50	2 060 728,31					
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	25 276 568,94						
Total des recettes d'investissement cumulées	49 742 104,51	36 088 232,02	5 489 735,87	8 164 136,62			

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

Investissement		Fonctionnement	
Recettes-dépenses (a)	- 7 658 431.74 €	Recettes - dépenses (i)	7 525 459.24 €
Report des exercices antérieurs (b)	25 276 568.94 €	Report des exercices antérieurs (j)	0.00 €
Solde d'exécution © =(a) +(b)	17 618 137.20 €	Résultats de clôture (k) = (i)+(j)	7 525 459.24 €
Restes à réaliser dépenses (e)	11 771 366.05 €	Restes à réaliser dépenses (m)	1 266 696.64 €
Restes à réaliser recettes (f)	5 489 735.87 €	Restes à réaliser recettes (n)	5 482 870.63 €
Solde restes à réaliser (g) = (-e)+(-f)	- 6 281 630.18 €	Solde restes à réaliser (o)=(-m)+(n)	4 216 173.99 €
Excédent de financement (h)=©+(-g)	11 336 507.02 €		

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement se résument ainsi :

chapitre	libellé chapitre	CA 2022	CA 2023	budget total		CA 2024	taux	évolution
				2024	2024		d'exécution	2023/2024 en
							2024 en %	%
002	résultat reporté de fonctionnement	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
013	atténuation de charges	321 524,99	363 120,36	300 000,00	313 947,96	313 947,96	104,65%	-13,54%
70	produits de services	2 800 994,87	3 659 723,79	3 661 853,28	3 926 187,80	3 926 187,80	107,22%	7,28%
73	impôts et taxes	29 670 983,68	5 916 295,00	5 518 444,84	5 460 173,00	5 460 173,00	98,94%	-7,71%
731	fiscalité locale		25 621 825,99	28 364 278,90	28 861 489,99	28 861 489,99	101,75%	12,64%
74	dotations subventions et participation:	13 374 967,35	13 847 442,88	14 473 163,08	11 923 622,77	11 923 622,77	82,38%	-13,89%
75	autres produits de gestion courante	443 347,52	555 148,01	1 449 538,00	1 766 491,73	1 766 491,73	121,87%	218,20%
76	produits financiers	1 224,71	43 514,90	2 000,00	0,00	0,00	0,00%	-100,00%
77	produits exceptionnels	806 617,80	49,54	40 000,00	1 319,77	1 319,77	3,30%	2564,05%
78	reprise sur amortissements et provisio	5 695 372,00	96 914,00	343 842,88	0,00	0,00	0,00%	-100,00%
42	opérations d'ordre de transfert entre se	119 269,96	45 437,19	146 000,00	50 196,20	50 196,20	34,38%	10,47%
TOTAL		55 234 302,88	50 149 471,66	54 299 120,98	52 303 429,22	52 303 429,22	96,32%	4,30%

L'exécution des recettes de fonctionnement est inférieure aux prévisions de 3.68 %. Cependant les recettes de fonctionnement évoluent de 4.30 % entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024. En prenant en compte les 5 482 870.63 € de recettes en RAR cela donne un niveau de recettes de 57 786 299.85 € soit un taux d'exécution de 106.42 % et une évolution de 15.22 % par rapport à l'exercice 2023.

a. Les dotations : 11.5 M€ (-0.48 % vs 2023)

Compte	Type de dotation	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evol 2023/2024 en %
73331	Communes (FSRIF)	2 362 665.00 €	2 257 766.00 €	2 035 768.00 €	-9.83%
74111	Dotation forfaitaire des communes	3 424 896.00 €	3 433 632.00 €	3 429 426.00 €	-0.12%
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	5 134 275.00 €	5 258 124.00 €	5 467 054.00 €	3.97%
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	711 316.00 €	688 908.00 €	650 619.00 €	-5.56%
TOTAL		11 633 152.00 €	11 638 430.00 €	11 582 867.00 €	-0.48%

Les dotations diminuent de 0.48 % par rapport à l'exercice 2024 principalement lié au FSRIF. Les évolutions des taux de fiscalité des communes et le nouveau calcul de la richesse fiscale est venu refondre les montants de cette dotation.

b. La fiscalité locale : 27.8 M€ (+ 13.58 % vs 2023)

comptes	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution 2023/2024 en %
73111	impôts directs locaux	22 301 671,00	24 421 620,00	27 757 497,00	13,66%
73118	autres contributions directes	19 667,00	17 630,00	18 840,00	6,86%
73174	taxe locale sur la publicité extérieure	23 562,64	7 778,24	0,00	-100,00%
74833	Etat - compensation au titre des exonérations de taxes	108 575,00	115 549,00	122 396,00	5,93%
	TOTAL	22 453 475,64	24 562 577,24	27 898 733,00	13,58%

Ce tableau vise à présenter l'évolution de la fiscalité locale tenant compte des retraitements opérés entre les chapitres 73 et 74. L'évolution du produit de fiscalité est lié à la conjugaison de l'augmentation des taux et de la revalorisation des bases fiscales de 3.9 %. L'évolution physique des bases nettes de foncier bâti a été de 2.1% en 2024.

c. Les autres impôts et taxes : 1.02 M€ (-12.24 % vs 2023)

Le principal des recettes des autres impôts et taxes repose sur deux taxes : la taxe sur la consommation finale d'électricité et les droits de mutation.

compte	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution 2023/2024 en %
73141	taxe sur la consommation finale, d'électricité	396 704,13	435 518,69	317 013,71	-27,21%
73123	taxe communale additionnelle aux droits de mutation	1 049 249,96	728 791,89	704 758,00	-3,30%
	TOTAL	1 445 954,09	1 164 310,58	1 021 771,71	-12,24%

Les droits de mutation s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune et présentent donc un caractère volatile. En 2024, la commune a perçu 704 K€ soit 24 K€ en moins qu'en 2023 après 320 K€ de moins qu'en 2022. Ceci est conforme au recul observé sur la Seine -Saint-Denis. Le nouveau mode de calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité conduit à une baisse de 27.21 % par rapport à l'exercice 2023.

d. Les subventions : 1.66 M€ (-50.23 % vs 2023)

compte	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution
					2023/2024
					en %
74611	DGD	126,00	126,00	126,00	0,00%
74718	AUTRES	686 236,59	244 629,95	390 219,04	59,51%
7472	REGIONS	80 400,32	16 000,00	659,00	-95,88%
7473	DEPARTEMENTS	45 751,00	12 751,00	0,00	-100,00%
74771	FONDS SOCIAL EUROPEEN	0,00	103 204,66	0,00	-100,00%
747888	AUTRES ORGANISMES	2 650 689,11	2 932 432,73	1 234 833,24	-57,89%
7481	ATTRIB. SUR LE VERS. REPRESENTATIF D IMPOT SUR LES	0,00	39,84	87,45	119,50%
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	219,00	0,00	1 103,00	
7484	DOTATION RECENSEMENT	4 650,00	4 873,00	4 980,00	2,20%
7485	DOTATIONS POUR LES TITRES SECURISES	20 493,50	28 871,00	28 897,00	0,09%
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00	0,00	2 859,20	
TOTAL		3 488 565,52	3 342 928,18	1 663 763,93	-50,23%

La ville subit une baisse importante des subventions sur l'accompagnement de ces politiques publiques à hauteur de -50.23 %. Cette baisse est à relativiser en prenant en compte les RAR du chapitre 74 qui représente 4 300 660.87 € sur le montant total des RAR de 5 482 870.63 €. En prenant en compte les RAR du chapitre 74 cela donne un montant de recettes de 5 964 344.80 € soit une évolution de 78.42 %.

e. Les produits des services et du domaine : 3.9 M€ (+7.28 % vs 2023)

compte	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution
					2023/2024
					en %
706	redevances / prestations de services (dont périscolaires, sport, culture,	1 571 302,42	2 105 177,94	2 297 377,75	9,13%

Les principales recettes de ce chapitre sont constituées de redevances tarifaires (accueils périscolaires, de loisirs, sportives et culturelles) qui représentent 2.29 M€ et sont en progression de 9.13 %.

Il est à noter qu'une partie des effectifs sont en constante évolution ce qui a une incidence directe sur les recettes facturées aux usagers, en témoigne l'évolution du nombre de rationnaires tel qu'indiqué plus bas.

Montfermeil	2020	2021	2022	2023	2024
RESTAURATION Scolaire					
Nbre de repas servis Maternels	55 966	77 456	79 357	82 445	83 262
Nbre de repas servis Élémentaires	85 991	112 515	122 216	132 494	131 888
Total	141 957	189 971	201 573	214 939	215 150
RESTAURATION Aïsh					
Nbre de repas servis Maternels	13 390	15 956	17 415	13 768	17 800
Nbre de repas servis Élémentaires	13 087	13 388	16 479	13 203	16 506
Total	26 477	29 344	33 894	26 971	34 306
TOTAL	168 434	219 315	235 467	241 910	249 456
		30,2%	7,4%	2,7%	3,1%

f. Les autres produits de fonctionnement : 2.08 K€ (+116.44 % vs 2023)

évolution
 2023/2024

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution en %
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	321 542,99	363 120,36	313 947,96	-13,54%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	443 347,52	555 148,01	1 766 491,73	218,20%
76	PRODUITS FINANCIERS	1 224,71	43 514,90	0,00	-100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	806 617,80	49,54	1 319,77	2564,05%

Ces dernières recettes restent très variables d'un exercice budgétaire sur l'autre et intègrent :

- les remboursements de salaires comme par exemple les Indemnités Journalières de Sécurité Sociale, les congés paternités... (chapitre 013);
- les recettes de loyers et de charges des baux communaux (chapitre 75) ;
- les produits financiers liés aux intérêts des comptes à terme (chapitre 76).

g. Les recettes d'ordre de fonctionnement : 50 K€ (+4.30 % vs 2023)

Les recettes d'ordres de fonctionnement correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels et comprennent des écritures liées aux sorties de biens (cessions ou sinistres) et l'amortissement de subventions d'investissement.

B. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se dressent comme suit :

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	budget total		taux exécution 2024 en %	évolution 2023/2024 en %
				2024	CA 2024		
011	charges à caractère général	9 588 952,79	12 005 827,95	14 759 514,64	11 827 456,63	80,13%	-1,49%
012	charges de personnel et frais assimilés	21 943 406,41	23 018 943,79	24 968 230,00	24 140 612,24	96,69%	4,87%
014	atténuations de produits						
65	autres charges de gestion courante	5 452 724,61	6 187 971,25	5 726 239,56	5 563 153,46	97,15%	-10,10%
66	charges financières	435 513,81	520 765,45	581 000,00	558 413,74	96,11%	7,23%
67	charges exceptionnelles	72 933,03	15 709,99	41 000,00	29 501,86	71,96%	87,79%
68	dotations aux amortissements et aux provisions	410 957,06	475 054,11	606 876,28	606 876,28	100,00%	27,75%
023	virement à la section d'investissement			4 986 260,50	0,00	0,00%	
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	2 014 796,79	2 092 989,28	2 600 000,00	2 051 955,77	78,92%	-1,96%
	TOTAL	39 919 284,50	44 317 261,82	54 269 120,98	44 777 969,98	82,51%	1,04%

Globalement, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2023 de 1.04 % nettement en deçà du niveau d'inflation de 1.80 %. Le niveau d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 82.51 %.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement (53.91 % des dépenses réelles, voir point c). Les charges à caractère général pèsent pour 26.41 % tandis que les autres charges de gestion courante représentent pour 12.42 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges financières comme les charges exceptionnelles représentant moins de 1.2 % des dépenses de la section.

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les principales évolutions des charges à caractère général sont retracées ci-dessous :

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution 2023/2024 en %
011	charges à caractère général	9 588 952,79	12 005 827,95	11 827 456,63	-1,49%
012	charges de personnel et frais assimilés	21 943 406,41	23 018 943,79	24 140 612,24	4,87%
014	atténuations de produits				
65	autres charges de gestion courante	5 452 724,61	6 187 971,25	5 563 153,46	-10,10%
66	charges financières	435 513,81	520 765,45	558 413,74	7,23%
67	charges exceptionnelles	72 933,03	15 709,99	29 501,86	87,79%
68	dotations aux amortissements et aux provi	410 957,06	475 054,11	606 876,28	27,75%
65561	DONT FCCT	3 013 214,00	3 092 751,00	3 198 503,00	3,42%
653	dont indemnités des élus, frais de missio	373 454,63	408 000,68	421 367,09	3,28%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3.28 % vs 2023 (+ 460 K€).

b. Les charges à caractère général : 11.83 M€ (-1.49 % vs 2023)

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution 2023/2024 en %
011	charges à caractère général	9 588 952,79	12 005 827,95	11 827 456,63	-1,49%

Le chapitre 011 est en diminution de de 1.49 % soit un montant de 178 371.32 €. Cette situation est le reflet d'une bonne maîtrise des charges à caractère général malgré un niveau d'inflation de 1.80 %

c. Les dépenses de personnel : 24.1M€ (+4.87 % vs 2023)

dépenses de personnel	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution 2023/2024 en %
autres charges et cotisations	895 747,04	804 569,00	870 309,79	8,17%
charges de sécurité sociale et de prévoyance	5 550 968,86	5 902 067,89	6 199 272,95	5,04%
personnel extérieur	252 226,13	269 857,63	247 071,09	-8,44%
rémunération des agents	15 244 464,38	16 042 449,27	16 823 958,41	4,87%
	21 943 406,41	23 018 943,79	24 140 162,24	4,87%

Les dépenses de personnels ont représenté en 2024 une dépense de 224.1 M€ et sont en progression de 4.87 % vs 2023 soit + 1 121 K€.

Cette évolution est la traduction de plusieurs phénomènes exogènes :

- Hausse de la valeur du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023 avec un impact en paye de janvier à juin 2024 de 272 910 € ;
- Mesures spécifiques de revalorisation des bas de grille en juillet 2023 ce qui fait évoluer la masse salariale de 120 265 € en 2024 ;
- Attribution de 5 points d'indice à l'ensemble des agents au 1^{er} janvier 2024 ce qui a représenté 135 861 € pour les titulaires et 67 493 € pour les contractuels ;

- L'organisation des élections européennes comme législatives pour 87 918 €.

L'ensemble de ces mesures exogènes ont ainsi représenté 685 K€.

La masse salariale a également porté la réorganisation de l'administration qui s'est poursuivie au cours de l'année 2024 avec des créations de postes :

- Ouverture du Centre Social Agora (4 postes)
- Direction des Affaires Culturelles (2 postes)
- ASVP stationnement (3 postes)
- Coordination Enfance (1 poste)
- Direction du Logement (1 poste)
- Directeur de cabinet (1 poste)
- Direction Relais Petite Enfance (1 poste)
- Multi-accueils (4 postes)
- Chargé des études et des applications informatiques (1 poste)

d. Les autres charges de gestion courante : 5.56 M€ (-1.10 % vs 2023)

principales subventions, contingents et participations	CA 2022	CA 2023	CA 2024	évolution
				2023/2024
				en %
contribution au FCCT	3 013 214,00	3 092 751,00	3 198 503,00	3,42%
contribution à la BSPP	588 014,37	722 176,51	616 934,99	-14,57%
subvention au CCAS	716 334,00	868 765,24	675 026,78	-22,30%
subventions aux associations	565 002,24	551 096,49	356 947,12	-35,23%
indemnités au frais de mission formations des élus	374 566,87	408 581,64	421 367,09	3,13%
autres	189 614,25	523 512,38	194 402,88	-62,87%

La contribution au FFCT progresse de 106 K€ (+3.42 %).

La participation de la ville à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris diminue de 106 K€ (-14.57 %) et finance ses dépenses de fonctionnement et d'investissement.

e. Les charges financières et exceptionnelles : 587 K€ (-2.7 % vs 2023)

Les charges financières évoluent de 38 K€. Les charges exceptionnelles de l'exercice 2024 évoluent de 14 K€ soit (+87.79 %).

f. Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 2.05 M€ (-1.96 % vs 2023)

Les dépenses d'ordres de fonctionnement correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels sont relatives aux amortissements des immobilisations.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes de la section d'investissement se présentent comme suit :

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	budget total		taux exécution 2024 en %	évolution 2023/2024 en %
				2024	CA 2024		
001	résultat reporté d'investissement	18 887 573,05	17 316 398,67	25 276 568,94	25 276 568,94	100,00%	45,97%
024	produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00				
10	dotations, fonds divers et réserves	12 392 845,73	18 173 053,69	7 226 682,60	7 229 990,37	100,05%	-60,22%
13	subventions d'investissement reçues	1 421 554,65	2 778 970,89	3 730 592,47	1 511 999,36	40,53%	-45,59%
16	emprunts et dettes assimilés	4 772 324,52	4 774 974,96	465 000,00	0,00	0,00%	-100,00%
21	immobilisations corporelles	0,00	3 798,36	0,00	0,00		-100,00%
23	immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
27	autres immobilisations financières	350 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	
45	opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	200 000,00	8 945,04	4,47%	
021	virement de la section de fonctionnement	0,00		4 986 260,50		0,00%	
040	opérations d'ordre de transfert entre section	2 014 796,79	2 092 989,28	2 600 000,00	2 051 955,77	78,92%	-1,96%
041	opérations patrimoniales	0,00	423 678,81	4 257 000,00	8 772,54	0,21%	-97,93%
TOTAL		39 839 094,74	45 563 864,66	49 742 104,51	36 088 232,02	72,55%	-20,80%

En 2024, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt.

Les autres ressources principales d'investissement sont les subventions perçues (chapitre 13) pour 1.511 M€, le remboursement du FCTVA (nature 10 222 du chapitre 10 : 1.144 M€) et les produits de taxe d'aménagement (nature 10 226 du chapitre 10 : 253 K€).

Les recettes d'ordres d'investissement (2.060 M€) correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels et comprennent des écritures liées aux sorties de biens (cessions ou sinistres), au transfert des frais d'études en travaux en cours et à l'amortissement des biens.

A noter que le montant de l'excédent de fonctionnement capitalisé (à fin 2023) est de 5.832 M€ (nature 1068 chapitre 10). Par ailleurs, l'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2023 est de 25.276 M€ (chapitre 001).

Compte tenu de l'exécution du budget de l'exercice 2024, l'excédent de clôture total s'élève à 25.1 M€. Ce dernier sera affecté au budget supplémentaire 2025 et sera notamment utilisé pour :

- Financer les reports de crédits de l'exercice 2024 sur 2025 de 11.8 M€ (en dépenses d'investissement) ;
- Réduire l'emprunt d'équilibre au budget 2025 ;
- Assurer une partie du financement des investissements futurs relatifs au programme d'investissement déjà engagé, notamment les opérations suivantes :
 - Rénovation des toitures et travaux énergétiques du club de tennis : 2.1 M€
 - Extension de l'école maternelle Paul Eluard : 4.3 M€ de crédits restants à payer
 - Réfection des toitures du centre de loisirs Moulinsart : 0.4 M€
 - Création d'un tiers lieu numérique : 2.5 m€
 - Création d'une salle de musculation : 1.2M€
 - Réhabilitation de l'avenue D. Perdrigé : 5.7M€
 - Dernières phases du déploiement de l'éclairage public : 2.4M€
 - Réhabilitation de la rue des moulins : 1.6 M€
 - Aménagement du carrefour Mésanges-clos Roger : 1.6M€

- Programme de création de pistes cyclables : 1.1M€

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses de la section d'investissement se dressent comme suit :

chapitre	libellé	CA 2022	CA 2023	budget total		CA 2024	taux exécution 2024 en %	évolution 2023/2024 en %
				2024	2024			
10	dotations fonds divers et réserves	0,00	6 913,47	0,00	0,00	0,00		-100,00%
13	subventions d'investissement reçues	152 423,00	345 700,00	0,00	0,00	0,00		-100,00%
16	emprunts et dettes assimilés	4 154 673,70	9 126 561,98	5 676 287,89	5 654 468,16	99,62%		-38,04%
20	immobilisations incorporelles	780 647,93	351 527,66	1 884 165,59	663 933,80	35,24%		88,87%
204	subventions d'équipement versées	1 678 116,80	1 653 406,80	207 328,69	0,00	0,00%		-100,00%
21	immobilisations corporelles	9 195 552,18	6 477 544,32	23 734 674,87	7 903 777,27	33,30%		22,02%
23	immobilisations en cours	6 391 312,50	1 830 563,88	12 636 647,47	3 988 251,81	31,56%		117,87%
27	autres immobilisations financières	50 700,00	26 250,00	1 000 000,00	191 750,00	19,18%		630,48%
45	opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	200 000,00	8 945,04	4,47%		
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	119 269,96	45 437,19	146 000,00	50 196,20	34,38%		10,47%
041	opérations patrimoniales	0,00	423 678,81	4 257 000,00	8 772,54	0,21%		-97,93%
		22 522 696,07	20 287 584,11	49 742 104,51	18 470 094,82	37,13%		-8,96%

a. Les dépenses d'équipement : 12.555 M€ (+ 32.64 % vs 2023)

Les dépenses d'équipement représentent 51 % de la réalisation des dépenses d'investissement au compte administratif de l'exercice 2024.

Les principales dépenses d'équipement comptabilisées au compte administratif 2024 sont les suivantes :

Principales dépenses d'investissement réalisées			
CONSTRUCTIONS	ELUARD	PAUL ELUARD	401 542,60
BATIMENTS SCOLAIRES	HUGO	VICTOR HUGO	93 660,00
CONSTRUCTIONS	ELUARD	PAUL ELUARD	127 228,83
BATIMENTS SCOLAIRES	CHAMPY	ECOLE ANDRE CHAMPY	110 244,48
BATIMENTS SCOLAIRES	JOLIOTCURI	JOLIOT CURIE	277 814,00
BATIMENTS SCOLAIRES	WALLON	HENRI WALLON	132 676,80
CONSTRUCTIONS	JOLIOTCURI	JOLIOT CURIE	98 220,00
BATIMENTS SCOLAIRES		PAS D' ANTENNE	272 665,50
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	MOULIN	MOULIN DU SEMPIN	260 026,43
BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	COURTAIS30	30 RUE DE COURTAIS	304 843,84
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	RAM	RELAIS ASSISTANTE MATE	108 762,36
AUTRES BATIMENTS PUBLICS	SENGHOR	SENGHOR	107 511,92
AUTRES BATIMENTS PRIVES	BARBUSSE29	29 RUE HENRI BARBUSSE	73 457,13
TERRAINS BATIS		PAS D' ANTENNE	973 791,54
TERRAINS NUS	RESERVFONC	RESERVES FONCIERES	1 316 960,00
AUTRES CONSTRUCTIONS	RESERVFONC	RESERVES FONCIERES	1 000 600,00
AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT		PAS D' ANTENNE	163 049,99
AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE		PAS D' ANTENNE	238 753,22
INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC	2 768 361,00
RESEAUX DE VOIRIE		PAS D' ANTENNE	1 053 129,04
INSTALLATIONS DE VOIRIE		PAS D' ANTENNE	168 726,04
CONSTRUCTIONS	RUE SIMON	RUE DES DOCTEURS SIMC	148 255,92

Après intégration des restes à réaliser de l'exercice 2024 qui se portent à 11.7 M€ (crédits mobilisés mais non exécutés au compte administratif 2024), le niveau de consommation du budget serait porté à 30,241 M€. Les principales dépenses qui composent ces restes à réaliser correspondent à la convention avec l'EPIFIF et les travaux de l'école primaire Joliot Curie pour 1,937 M€.

b. Le budget vert : 12.555 M€

Le budget vert vise à évaluer la performance des dépenses publiques en fonction d'objectifs environnementaux. Cela nécessite un outil de mesure, appelé « taxonomie verte ». En France, cette taxonomie s'inspire de celle mise en place par l'Union européenne. D'ici 2050, les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) — c'est-à-dire les émissions moins les absorptions — doivent être réduites à zéro. Cela implique une réduction d'un facteur d'au moins six par rapport au niveau des émissions de 1990. L'évaluation réalisée permet de déterminer le niveau de compatibilité de chaque ligne de dépense d'investissement avec les objectifs de neutralité carbone fixés pour 2050 dans le cadre du budget vert. La taxonomie européenne est un système de classification des activités basé sur leur impact environnemental.

Elle a pour objectif de :

- Orienter les investissements vers des activités durables (dites « vertes »),
- Renforcer la transparence financière en matière de durabilité.
- Conformément aux objectifs du Pacte vert européen, elle contribue à guider les investissements vers des secteurs favorisant la transition écologique et la neutralité climatique à l'horizon 2050

L'évaluation se fera à terme sur 6 axes :

- Axe 1 : Atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : Gestion des ressources en eau ;
- Axe 4 : Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets et prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Cette démarche consiste à évaluer l'impact environnemental des dépenses publiques selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Les résultats se déclinent en quatre catégories :

- « Favorable »,
- « Défavorable »,
- « Neutre »,
- « Non Coté ».

Par défaut, une dépense est considérée comme « non cotée ».

La cotation « neutre » correspond à des dépenses jugées sans impact significatif sur l'axe analysé.

Cette annexe, intitulée « Impact du budget pour la transition écologique », met en valeur les choix d'investissement de la collectivité ayant un impact positif sur l'environnement. Elle est obligatoire par le décret du 16 juillet 2024 pris en application de l'article 191 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 et concerne les entités :

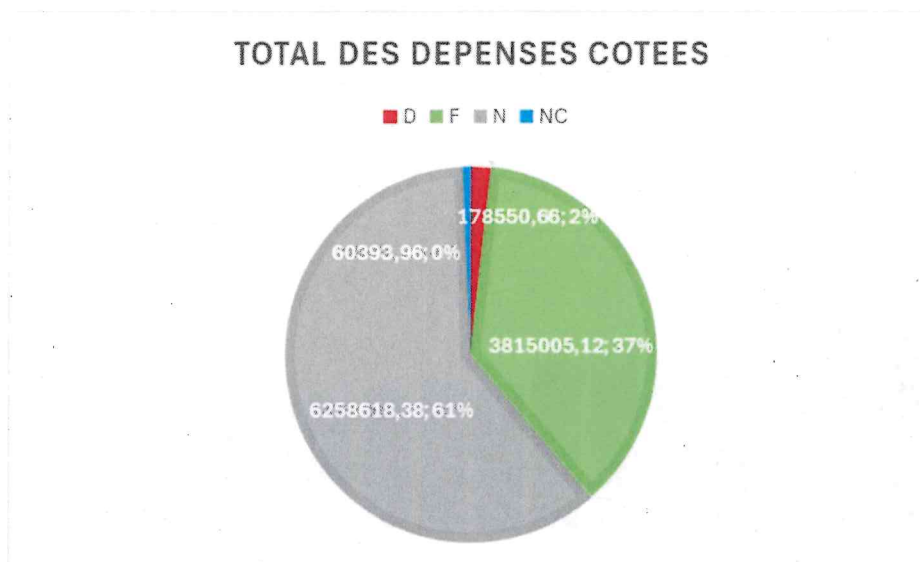
- Applicant le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- Comptant plus de 3 500 habitants.

Pour l'exercice 2024, la cotation ne concerne que l'axe 1 (atténuation du changement climatique) qui s'appuie sur les 17 articles comptables suivants : 2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, et 2317.

Le montant total des dépenses d'investissement pour la ville à coter sur l'exercice 2024 : 10.312.568,12 €

La répartition est la suivante :

- Dépenses Non Cotées = 60 393.96 € soit 0.1 %
- Dépenses Défavorable = 178 550.66 € soit 1.9 %
- Dépenses Neutre = 6 258 618.38 € soit 61 %
- Dépenses Favorable = 3 815 005.12 € soit 37 %



On peut noter que la collectivité a peu de dépenses défavorables sur l'exercice 2024 soit seulement 1.9 % sur les comptes à coter

c. Les emprunts : 5.654 M€ (-38.04 % vs 2023)

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 5.654 M€ en 2024. La baisse est principalement du fait des écritures de régularisation sur l'exercice 2023 qui avait un caractère exceptionnel.

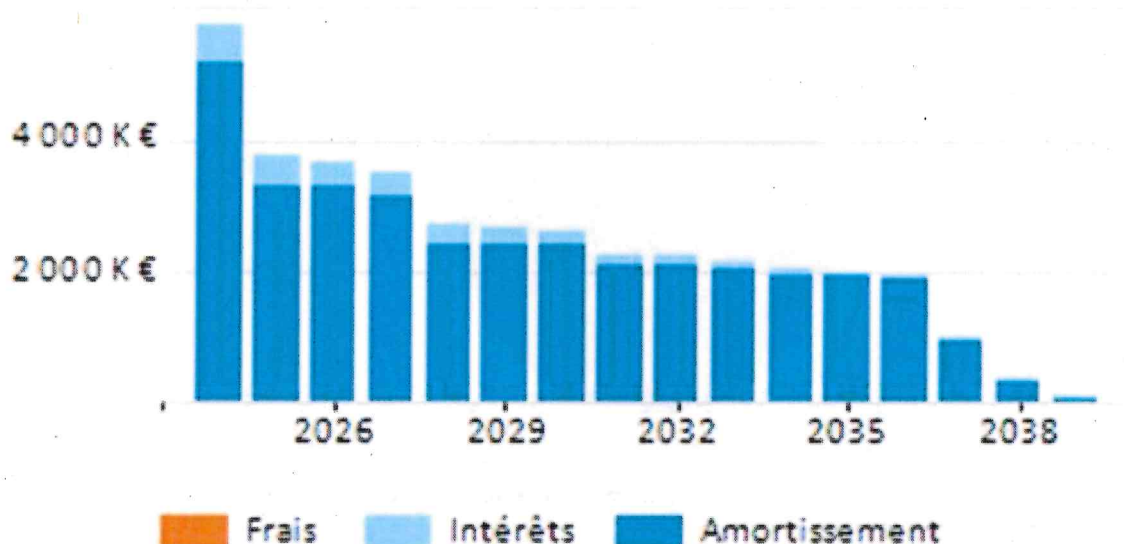
La structure d'annuité de la dette s'établit sur la base des emprunts mobilisés au 31/12/2024 comme suit. A fin 2024, le capital restant dû s'établit à 30,5 M€. La dette reste sécurisée avec 96,96 % d'emprunts mobilisés sur des taux fixes et 3,04 % sur des emprunts de type livret A. La charte « Gissler » dite charte de bonne conduite entre les collectivités et les établissements bancaires permet de visualiser le niveau de risque que comporte la dette communale. La dette de la commune est de type A1 c'est-à-dire composée de taux fixes ou de taux variables simples soit une dette non soumise à risques d'emprunts dits structurés.

Deux indicateurs particuliers sont à suivre en matière de gestion de dette :

- **Le taux moyen de la dette qui illustre la « performance » de matière de gestion de dette : 1.55% taux très en dessous du marché ;**
- **La capacité de désendettement de la commune à savoir l'encours au 31 décembre rapporté à l'épargne brute exprimé en années soit de 3 ans.**

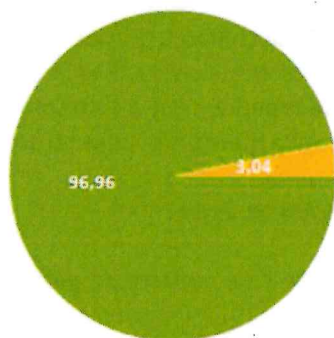
Profil d'extinction de la dette

Tableau d'extinction (annuités)



Répartition de l'encours de dette

En %



Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2024	%
Fixe	29 555 500,72	96,96%
Indexé	926 494,20	3,04%
Total	30 481 994,92	100,00%

d. Les autres dépenses d'investissement : 191 K€

Les autres principales dépenses d'investissement sont constituées :

- Des immobilisations financières (chapitre 27) qui comprennent les consignations liées aux préemptions pour un montant de 191 K€;

e. Les dépenses d'ordre d'investissement : 58 K€

Les dépenses d'ordres d'investissement correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels et comprennent des écritures liées aux sorties de biens (cessions ou sinistres), à l'amortissement de subventions d'investissement et au transfert des frais d'études en travaux en cours.

IV. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

- **Epargne de gestion : 10.720.690 €** Ce ratio mesure l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
- **Epargne brute : 10.162.277 €** : elle correspond à l'épargne de gestion - les frais financier). Ce ratio (CAF Brute) mesure la capacité de la collectivité à financer par son épargne le remboursement du capital des emprunts et ses investissements nouveaux.
- **Le taux d'épargne brute** (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement). Ce ratio indique la part des recettes réelles de fonctionnement pouvant être consacrés pour investir ou au remboursement de la dette. Un ratio compris entre 8 % à 15 % est satisfaisant. Pour 2024, il s'établit à **19,45 %**.
- **Epargne nette : 4.507.809 €** (elle correspond à l'épargne brute – le remboursement du capital de la dette). Ce ratio mesure la capacité de la commune à financer par son épargne une partie de ses investissements.
- **Encours de la dette par habitant** : 1095.95 € / habitant, ce qui représente une capacité de désendettement exprimée en nombre d'années entre 4 et 5 années.

